



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 9 avril 2010 - N° 77/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête crédit-bail

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Insee - Direction des études et des synthèses économiques - Département des comptes nationaux - Division synthèse générale des comptes

Au cours de sa réunion du 9 avril 2010, la Commission Système financier et financement de l'économie a examiné le projet d'enquête crédit-bail.

Cette enquête, qui existe depuis 1966, est la seule source qui permet de mesurer la répartition des contrats de crédit-bail entre les différents secteurs d'activité et les différents secteurs institutionnels.

Cette forme d'investissement représente une part importante de l'investissement national (environ 7 %). Sa connaissance est donc nécessaire pour l'analyse économique des entreprises et des secteurs. Les résultats de cette enquête sont utilisés par la Comptabilité nationale pour calculer la composante crédit-bail de la FBCF pour l'ensemble des secteurs et par secteur institutionnel. Ils permettent également de calculer la valeur ajoutée des secteurs institutionnels (et donc le PIB) en fournissant une estimation des « loyers » inclus dans les consommations intermédiaires issues des comptabilités des unités institutionnelles.

L'enquête permet également de calculer la dette de chacun des secteurs institutionnels liée aux contrats de crédit-bail. Elle permet ainsi de calculer la dette publique en évaluant la partie liée aux contrats de crédit-bail.

Les unités ciblées par cette enquête sont les entreprises de crédit-bail et Location avec Option d'Achat (LOA) mobilier, les entreprises de crédit-bail immobilier et les SOFERGIE (Sociétés pour le financement de l'énergie) dont la liste est tenue par l'ASF (Association des Sociétés Financières).

Il s'agit d'une enquête exhaustive couvrant la France métropolitaine et les DOM dont la collecte est réalisée par voie postale et, à compter de la collecte 2010, par voie électronique sous forme d'une procédure de collecte sécurisée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D130 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Cette enquête étant ancienne, il n'y a pas de concertation organisée mais des contacts réguliers existent entre les différents services concernés, en particulier entre l'Insee et la Banque de France pour garantir l'exhaustivité de la liste des entreprises à interroger.

Les résultats seront prioritairement utilisés par les comptes nationaux et sont publiés chaque année sur le site internet de l'Insee.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête.**

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.